

Mardi, le 18 juillet 2023

2023-07-18

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mardi, dix-huit juillet deux mille vingt-trois (18-07-2023) à dix-huit heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien (absente)
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Mandat à Claude Dupont pour négocier avec Pierre-Philippe Côté, représentant de Projet 1606 ;
- 2° Dépôt du projet de parvis ;
- 3° Mandat à Mélissa Lévesque, notaire ;
- 4° Mandat à la firme Lessard L'Hérault Blanchard, arpenteurs ;
- 5° Mandat à Katrine Gauthier, notaire ;
- 6° Ponceau Rang 7 ;

MANDAT À CLAUDE DUPONT

202307-211

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil mandatent le conseiller Claude Dupont à négocier avec Pierre-Philippe Côté, représentant de Projet 1606 pour modifier et prolonger la servitude personnelle portant le numéro 23 484 conclue en 2017 afin de déposer le projet de construction du parvis ;

QUE le mandat soit rétroactif au 17 juillet 2023.

Adoptée

DÉPÔT DU PROJET DE PARVIS

202307-212

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose au Fonds de vitalisation pour l'amélioration des milieux de vie le projet de construction du parvis à l'église au montant de 100 000 \$. Le coût total pour la construction est de 186 000 \$.

Adoptée

MANDAT À MÉLISSA LÉVESQUE, NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a conclu une entente avec Projet 1606 représenté par Pierre-Philippe Côté pour obtenir une servitude personnelle à perpétuité sur le lot 6 207 121 d'une profondeur de 43 mètres ;

202307-213

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil mandatent Mélissa Lévesque, notaire pour la préparation du contrat.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

MANDAT À LA FIRME LESSARD L'HÉRAULT BLANCHARD, ARPENTEURS

202307-214

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil mandatent la firme Lessard L'Hérault Blanchard, arpenteurs afin de subdiviser l'emplacement de la future construction de la Maison des Jeunes.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

MANDAT À KATRINE GAUTHIER, NOTAIRE

202307-215

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil mandatent Katrine Gauthier, notaire afin de modifier le bail emphytéotique conclu avec l'Association des Groupes Jeunesses de l'Or Blanc ;

QUE le bail emphytéotique concerne seulement l'emplacement de la future construction et non l'ensemble de l'immeuble ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien donne une servitude de passage.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

PONCEAU RANG 7

202307-216

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil n'acceptent pas la dimension du nouveau ponceau qui a été changé et demande que le ponceau soit changé pour le même diamètre qu'auparavant.

QUE les propriétaires du 1740 Rang 7 ainsi que le bénéficiaire de la servitude soient informés de cette décision.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202307-217

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h 30.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

